La réforme de la naturalisation va être généralisée

16/06/2010 à 18h58

Elle était testée dans 21 départements. A partir du 1er juillet, elle sera appliquée sur l'ensemble du territoire…

La réforme de la naturalisation mise en oeuvre au début de l'année dans 21 départements s'appliquera sur tout le territoire à partir du 1er juillet. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Immigration ce mercredi. Très contestée depuis le début, cette réforme consiste à transférer des compétences de l'administration centrale vers les préfectures, afin de raccourcir les délais d'instruction des dossiers de demandes de naturalisation.

«Cette réforme n'a pas modifié les critères d'accès à la nationalité française» a déclaré Eric Besson lors d'une cérémonie de remise de décrets de naturalisation à la préfecture de police de Paris. Un point de vue contesté par les délégués CGT et CFDT de la sous-direction d'accès à la nationalité française qui affirment: «Au lieu d'un endroit unique où on peut harmoniser pour une égalité de traitement, il va y avoir un éclatement en 101 lieux de décisions.»

20 Minutes

(Merci au Hutin)